

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-095
Délégation de signature à Madame Frédérique LEFORT
Directrice des Ressources humaines

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le procès-verbal d'élection du Maire en date du 22 janvier 2024,
Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20,

ARRÊTE

Article 1 : En vertu des dispositions des articles du code susvisé et sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation permanente de signature est donnée à Madame Frédérique LEFORT, Directrice des Ressources humaines, pour :

- Convocation des agents, notamment aux visites et examens médicaux ;
- Etats de services ;
- Ordres de missions et tout document ayant trait aux déplacements des agents ;
- Courriers de réponses aux candidatures, demandes de stage et demandes de mobilité interne ;
- Conventions de stage ;
- Attestation d'emploi et France travail.

Article 2 : Conformément à l'article L.2122.20 précité du code général des collectivités territoriales, la présente délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée. Elle prendra fin de plein droit à l'expiration du présent mandat municipal ou au départ du délégataire.

Article 3 : Cette délégation de signature est exercée par l'intéressée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 4 : La signature par Madame Frédérique LEFORT des pièces mentionnées à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

*Pour le Maire Jean-François DELAGE et par délégation,
La Directrice des Ressources humaines,
Frédérique LEFORT*

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- à Madame la Comptable de la commune,
- à Monsieur le Directeur général des services,
- à l'intéressée pour exécution.

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Fait au Kremlin-Bicêtre, le 25/02/2025

Le Maire,
Jean-François DELAGE



Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens »

Accuse de réception en préfecture
094-219400439-20250225-2025-095-AR
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025